

Les performances de produits recyclés (pour 229 008 habitants) sont détaillées dans le tableau suivant.

Le total s'entend hors refus, hors freinte et hors reste à trier (stock) au 31/12/2014 (62,54 tonnes).

Kg/hab/an	Verre	Papiers			Cartons			Plastiques			Métaux	Refus de tri	Freinte	Total hors refus et freinte
		1.11	GM	Total	EMR	ELA	Total	PET	PEHD	Total				
CAGB	32,68	17,48	13,85	31,34	15,16	0,83	15,99	3,39	1,43	4,81	2,38	10,61	1,01	87,20
CCALL	53,58	11,77	8,84	20,61	8,50	0,88	9,37	2,36	1,28	3,64	2,46	5,69	0,65	89,67
CCCQ	48,32	27,26	3,90	31,15	8,22	1,28	9,49	3,01	1,65	4,66	3,78	6,58	0,44	97,41
CCPO	46,28	11,03	8,64	19,67	7,49	1,18	8,67	2,57	1,37	3,94	2,90	8,64	0,70	81,47
CCVM	42,14	16,80	12,47	29,27	12,38	0,85	13,23	2,91	1,62	4,53	3,76	13,21	0,98	92,94
CCVA	42,01	20,57	11,97	32,54	8,89	1,08	9,98	3,81	1,86	5,67	3,71	7,99	0,94	93,90
CCDBB	47,84	22,35	11,52	33,87	6,20	1,27	7,47	3,78	1,94	5,72	3,21	11,20	0,95	98,10
CCVSV	45,35	20,78	14,54	35,32	13,45	1,53	14,98	4,17	1,82	5,99	2,91	11,14	1,09	104,54
Total	35,77	17,83	13,00	30,83	13,82	0,91	14,73	3,37	1,48	4,84	2,58	10,28	0,96	88,75

(*) : en intégrant 245,52 tonnes de journaux magazines collectés par l'association TRI mais non triés par le SYBERT.

5.3 FINANCEMENT DU TRI

Le tri est financé par une contribution à la tonne livrée en fonction du geste de tri.

Les tarifs appliqués en 2014 sont les suivants :

- tri des **emballages et papiers en mélange** : **145 € HT par tonne**,
- tri des emballages seuls : 296 € HT par tonne,
- transport des refus de tri : 8 € HT par tonne.

Par ailleurs, les caractérisations sont facturées 100 € HT par caractérisation.

Les financements proviennent également de la vente de matière (papiers), des facturations de prestations de tri hors adhérents SYBERT, des soutiens aux investissements de l'ADEME.

Le montant total des dépenses de fonctionnement de l'année 2014 pour l'activité tri s'élève à **3 032 993,41 € HT**.

Pour l'année 2014, le montant des recettes perçues par le SYBERT est :

- 794 267 € HT de recettes de vente des papiers,
- 2 123 007 € HT d'appels à contribution auprès des adhérents,
- 562 268 € HT de facturation auprès de clients (PREVAL à travers COVED).

5.4 COMMUNICATION

La communication liée à la collecte sélective relève de la responsabilité des adhérents. Aucune communication n'a été réalisée par le SYBERT autour du tri des déchets recyclables, aucune visite grand public n'a eu lieu.

Une vidéo est en ligne sur le site internet du SYBERT : c'est une courte vidéo pédagogique permettant de faire comprendre de manière simple au grand public tout le processus du recyclage. Une autre vidéo, plus technique et plus longue, explique de manière détaillée le fonctionnement du nouveau centre de tri et va au cœur du process. Elle est diffusée lors de visites ciblées (adhérents, autres collectivités, prestataires...).

5.5 CONSTRUCTION DE L'INSTALLATION TRI MASSIFICATION

La prise en charge du projet par l'activité tri a été effective en novembre 2013.

La partie administrative a été menée au cours du premier semestre 2014 :

- dossier de demande de modification de l'arrêté préfectoral d'exploiter le centre de tri,
- dossier de permis de construire,
- dossier de demande de subvention (obtention d'un soutien de l'ADEME de 923 750 €),
- élaboration des dossiers de consultation, analyse des offres et attribution des différents marchés relatifs à la construction.

Les travaux ont ensuite débutés début septembre. Fin 2014, le planning des travaux est respecté.